

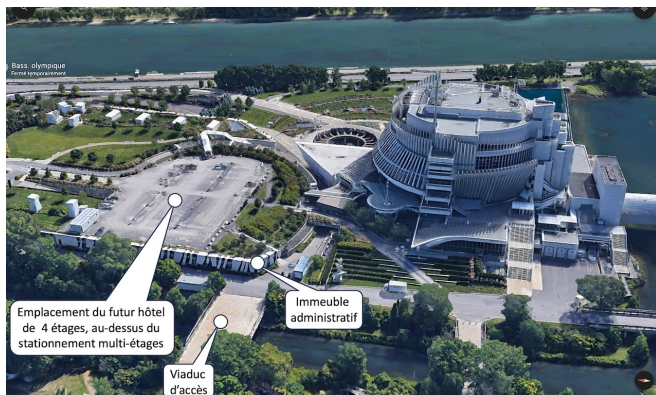
3 brèves Hôtel Casino, Northvolt, Cité du Cinéma

Chronique du 7 février 2024

Je vais parler aujourd'hui de 3 projets qui ont émaillé l'actualité récente mais qui ne justifieraient pas chacun une chronique complète.

Hôtel Casino

Le 19 décembre dernier, Loto-Québec annonçait la construction d'un hôtel de 200 chambres adjacent au Casino, sur l'île Notre-Dame. Il s'agira d'un bâtiment de 4 étages qui, comme l'indique l'image qui suit, sera construit au-dessus d'un stationnement.



Le Casino de Montréal a été inauguré en octobre 1993, dans ce qui fut le pavillon de la France à Expo-67. Outre le casino lui-même, un viaduc d'accès a alors été construit dans le prolongement du pont de la Concorde, ainsi qu'un premier stationnement de 1 000 places.

C'est vingt ans plus tard, en 2013 que le Casino a pris une nouvelle ampleur, avec l'ajout de l'ancien pavillon du Québec, d'un immeuble administratif et l'augmentation de la capacité du stationnement, qui fut portée à 2 000 places, sur 4 étages.



Voici qu'on nous parle aujourd'hui d'un hôtel, dont le coût est estimé à 150 M\$. Si l'on se fie à l'esquisse ci-contre, l'hôtel bénéficiera d'une architecture soignée et sera d'autant plus bienvenu qu'il fera disparaître cette véritable horreur qu'est

depuis 20 ans l'étage supérieur du stationnement.

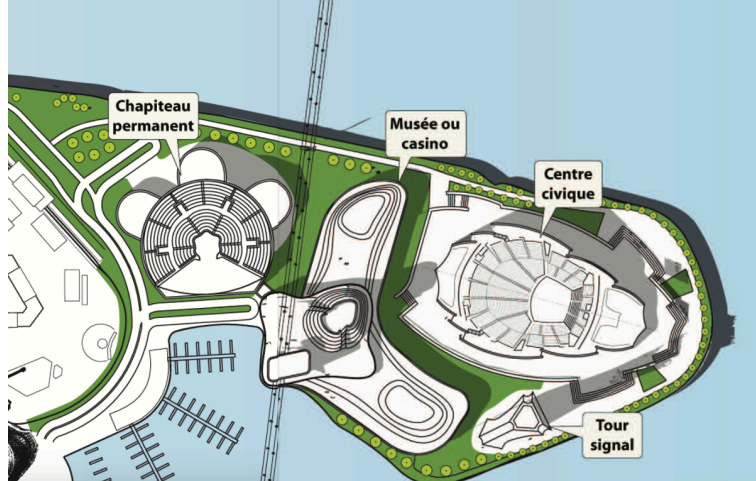
Le Casino de Montréal et les terrains qui l'entourent sont propriété du Gouvernement du Québec. Celui-ci n'a pas de permission à demander à la Ville avant de faire ce qui lui plaît de sa propriété : d'ailleurs, la Ville est bien avisée de se dire enchantée, ce que n'a pas manqué de faire la mairesse Plante. Québec n'a pas non plus à se soucier du fait qu'aucun établissement d'hébergement n'était prévu au **Plan directeur du parc Jean-Drapeau**, adopté en avril 2021.

Mon inconfort personnel tient à ce que j'estime que Québec et son Casino prennent un peu trop leurs aises sur l'île Notre-Dame. De 10 ans en 10 ans, on ajoute quelque chose, par petites touches dont l'accumulation altère subrepticement la personnalité champêtre – hors Grand-Prix de Formule 1 – de l'île Notre-Dame.

Pendant ce temps, le lieu par excellence qui eut pu, entre autres, accueillir le Casino et ses dépendances, ce lieu qui recèle le plus fort potentiel de beauté de Montréal, en l'occurrence la pointe Est de l'île Sainte-Hélène, continue, dans l'indifférence complète, d'être utilisée pour stationner des autos. Honte sur nous !



État actuel



Bergeron & Coutu, *Entrée Maritime de Montréal*, 2012

Northvolt

Oh ! que le projet Northvolt a soulevé de passions au cours des dernières semaines. Sans aucunement me prétendre exhaustif, ma revue de presse quotidienne a repéré en un rien de temps pas moins de 29 articles publiés sur le sujet :

- Le Devoir : 13 articles
- La Presse : 13 articles
- Journal de Montréal : 3 articles

J'ai noté une différence marquée de traitement du sujet entre les deux médias les plus prolixes, Le Devoir et La Presse. Le Devoir priorise indéniablement l'environnement, alors que La Presse soutient pour sa part une position mesurée.

Ces deux extraits donnent une idée assez juste de la position du Devoir :

« Northvolt prête à raser les milieux naturels du terrain de sa future usine »

Le Devoir, gros titre, édition du 2 novembre 2023

« Demande d'injonction rejetée dans le dossier Northvolt. L'entreprise a désormais le champ libre pour reprendre la destruction de milieux humides et l'abattage d'arbres sur le site de la future usine »

Le Devoir, titre, édition du 27 janvier 2024

Du côté de la Presse, c'est un édito de François Cardinal qui à mon sens résume le mieux la position de ce journal :

*« **Pratiquer l'humilité intellectuelle.** (...) Si on est de gauche et qu'on a une sensibilité environnementale, on a de fortes chances d'être contre l'usine de Northvolt car les écolos s'y opposent. Et si on est de droite, on risque d'être pour la construction, Et on évacue, d'un côté comme de l'autre, toutes les nuances de vert de ce débat très contemporain qui va de la protection des milieux naturels au nécessaire virage électrique »*

La Presse, gros titre et développement ultérieur, édition du 28 janvier 2024

J'ai consacré une chronique au sujet (2 octobre 2023). Je me suis félicité qu'après des décennies de désindustrialisation, le Québec ait enfin trouvé, par la filière batterie, une voie industrielle porteuse d'avenir. Ce qui vaut au premier chef pour Northvolt. Il suit que, logiquement, j'estime les oppositions à ce projet très exagérées :

- À en croire François Cardinal, je serais donc « de droite ». Il n'est jamais trop tard – 68 ans dans mon cas – pour apprendre qui l'on est.

Cité du cinéma

Le conseil municipal de Laval a autorisé la semaine dernière la construction de la Cité du cinéma. Il s'agirait potentiellement du plus grand complexe du genre en Amérique du Nord. L'édifice multifonctionnel ferait en effet 700 mètres de longueur, plus que le double du Palais des Congrès de Montréal.



Ce qui fait tache avec ce projet, et qui a effectivement créé une polémique, c'est qu'il sera construit non seulement sur une terre agricole cultivable, mais encore qui était cultivée par aussi récemment qu'en 2022.

Le terrain de plus de 20 hectares (plus que le double du site initial de Radio-Canada) est propriété de la Ville de Laval, qui le vend au promoteur du projet au prix de 32,1 M\$. C'est dire combien l'appui du maire Stéphane Boyer à cette Cité du cinéma fut un passage obligé. On peut s'étonner dudit appui quand on considère que le maire Boyer :

- Est l'auteur d'un livre titré : ***Des quartiers sans voitures : de l'audace à la réalité***, publié en 2022, alors qu'il était déjà maire de Laval;
- Il y a une quinzaine de jours à peine, dans le cadre des consultations visant à moderniser la ***Loi sur la protection du territoire agricole***, M. Boyer disait « *Souhaiter faire rayonner notre secteur agricole* ». Il se désolait que « *dix pour cent de nos zones en culture ne soient pas protégées* ». Il souhaitait conséquemment obtenir des « *outils juridiques (pour) pouvoir protéger ce qui est déjà en culture, mais qui n'a pas de garantie de survie* » (Cité par La Presse, 23 janvier 2024).

Je vous laisse juger du degré de cohérence du maire Boyer.

Le drame des terres agricoles, ce qui trop souvent les condamne, c'est qu'il s'agit de magnifiques surfaces planes, idéales pour y aligner des bungalows et tout ce qui s'ensuit en matière d'étalement et de mal-développement urbain. Écoutons à cet égard le promoteur de la Cité du cinéma... dont le propos recoupe le débat Northvolt :

« Il fallait que le terrain soit correct, qu'il n'y ait pas de zone brune, qu'il n'y ait pas de zone humide, pas de ouaouarons et de crocodiles et tout ce que tu voudras parce qu'ils virent tous fous avec leurs bibittes »

Michel Trudel, cité par La Presse du 30 janvier

Je vais vous faire un aveu : j'ai pouffé de rire quand j'ai lu cette phrase la première fois. Faut croire que je serais vraiment « de droite ».